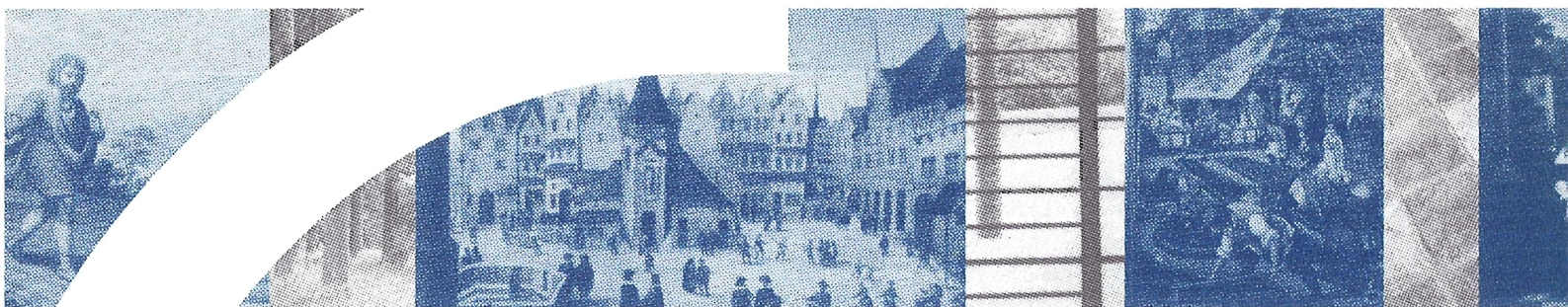


**GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE**  
*PROGRAMME D'ÉTUDE*



**COMMUNE D'HORNAING**  
**CANTON DE MARCHIENNES**



**Parce que chaque territoire a ses propres potentialités, ses propres atouts, ses propres faiblesses, ses propres enjeux, et parce que les élus et les collectivités sont amenés à gérer ces territoires en constante mutation, le C.A.U.E. se veut, de par ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en environnement, être un outil capable d'analyser et de proposer une démarche pour une vision globale du territoire. Cette dernière a pour objectifs la mise en œuvre d'une stratégie, une hiérarchisation des actions et l'identification des différents partenaires qui peuvent contribuer au développement du territoire.**

## **La question**

Située dans le Bassin Minier de l'arrondissement de Douai (mais ancien groupe de Valenciennes pour les Houillères), la Commune d'Hornaing désire poursuivre l'amélioration de son cadre de vie sur les bases suivantes :

- . en préparant la fermeture à moyen terme de la centrale,
- . en répondant aux difficultés d'intégration de certains quartiers au reste de la ville,
- . en améliorant l'accueil résidentiel,
- . en dynamisant son centre-ville,
- . en embellissant ses espaces publics,
- . et en développant ses espaces de loisirs.

## **Les objectifs**

A travers ce document, le C.A.U.E. tente de répondre à l'ambition des élus notamment en terme de projets en proposant une démarche de qualité basée sur les principes essentiels tels que :

- . la globalité de l'approche,
- . la transversalité et la confrontation des regards et donc des réponses,
- . l'intervention de professionnels qualifiés (architecte, urbaniste, paysagiste...),
- . l'efficacité des actions par la coordination et le partenariat,
- . la sensibilisation des élus et des habitants au domaine du cadre de vie.

## **La méthode**

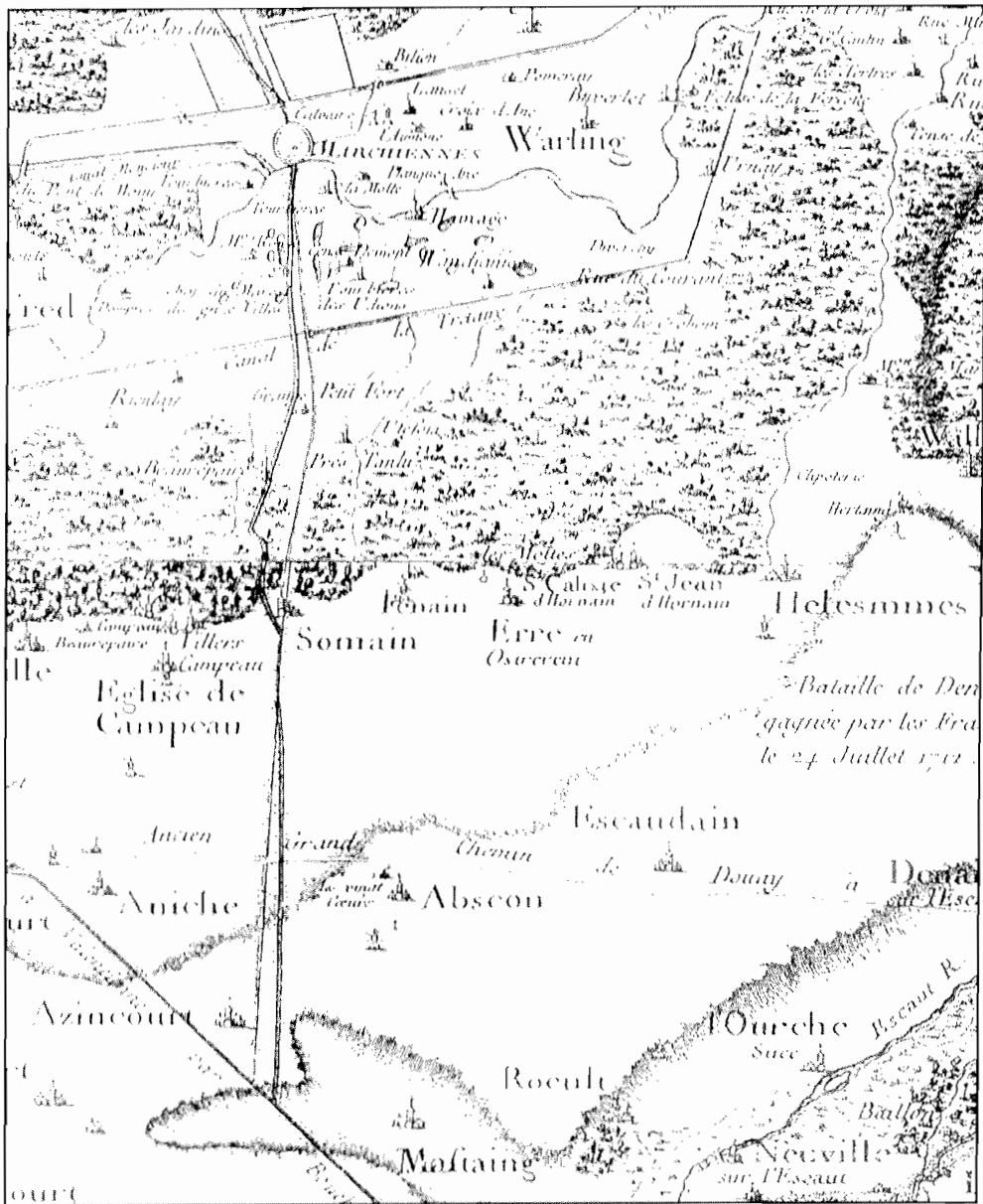
Ce travail est réalisé dans le cadre de la politique Départementale Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie. Il répond donc à une démarche éprouvée et instituée depuis 1989.

Dans le cas d'Hornaing mais aussi de celui des communes voisines d'Erre et de Fenain, il est le résultat d'une action préalable du C.A.U.E. dans laquelle fût présentée aux élus une analyse spatiale du territoire intercommunal formé par ces trois collectivités. A la suite de cette présentation, les élus ont décidé de s'inscrire chacun dans une démarche communale F.A.C.V. modifiée car présentant un volet intercommunal dans lequel seront traités en commun plusieurs thèmes du cadre de vie.

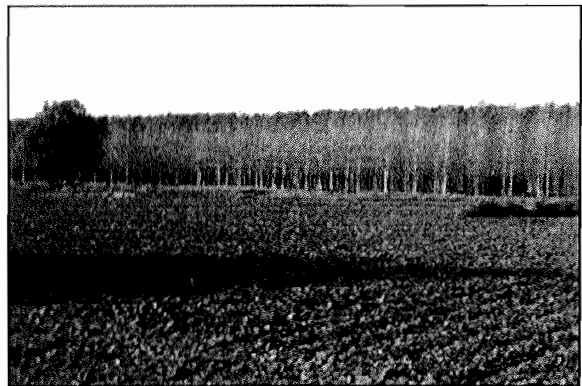
# **Commune d'Hornaing**

## **Canton de Marchiennes**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Analyse partagée du territoire</b>   | <b>5</b>  |
| <b>Présentation</b>   |           |
| Le contexte intercommunal   |           |
| La Commune  |           |
| <b>Mise en place des actions</b>  | <b>11</b> |
| <b>Les actions à l'échelle intercommunale</b>   | <b>11</b> |
| La valorisation des chemins de promenade  |           |
| L'aménagement des abords de la déchetterie  |           |
| La réflexion commune sur les axes structurants et stratégiques                        |           |
| <b>Les actions à l'échelle communale</b>  | <b>19</b> |
| La redynamisation du centre   |           |
| La préparation à l'arrêt de l'activité de la centrale                                 |           |
| L'amélioration de l'accueil et la valorisation paysagère du site municipal de l'étang |           |
| L'aménagement des espaces d'accompagnement  |           |
| <b>Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie</b>                           | <b>25</b> |
| <b>L'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie</b>                                   |           |
| L'approche globale  |           |
| L'approche sectorielle  |           |
| La coordination des actions et le partenariat à engager                               |           |
| La sensibilisation et la participation des habitants                                  |           |
| l'élaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement                   |           |
| <b>Bibliographie</b>  | <b>29</b> |
| <b>Annexes</b>  | <b>31</b> |



Extrait de la carte de Cassini du XVIIIème siècle



# Présentation

## Le contexte intercommunal

### **Territoire situé en limite de la Plaine de la Scarpe et de l'Ostrevant**

Avant l'ère industrielle, le territoire d'Hornaing se caractérise par un paysage empreint à la fois des particularités de la Plaine de la Scarpe et de celles de l'Ostrevant.

Le nord au paysage de plaine marécageuse se compose ainsi de prairies inondables avec des fossés plantés, de forêts humides et de marais drainés cultivés.

Le sud au paysage de plateau est essentiellement occupé par des champs ouverts cultivés.

A cette époque, la structuration des villages reflète le caractère rural et la mise à profit des caractéristiques naturelles du territoire.

Ainsi, Le développement de l'urbanisation se fait de façon linéaire le long des voies. Ces dernières sont en général perpendiculaires à l'axe de la plaine. De nombreuses liaisons piétonnes permettent aux habitants de rejoindre les voies parallèles ou de faire le tour du village.

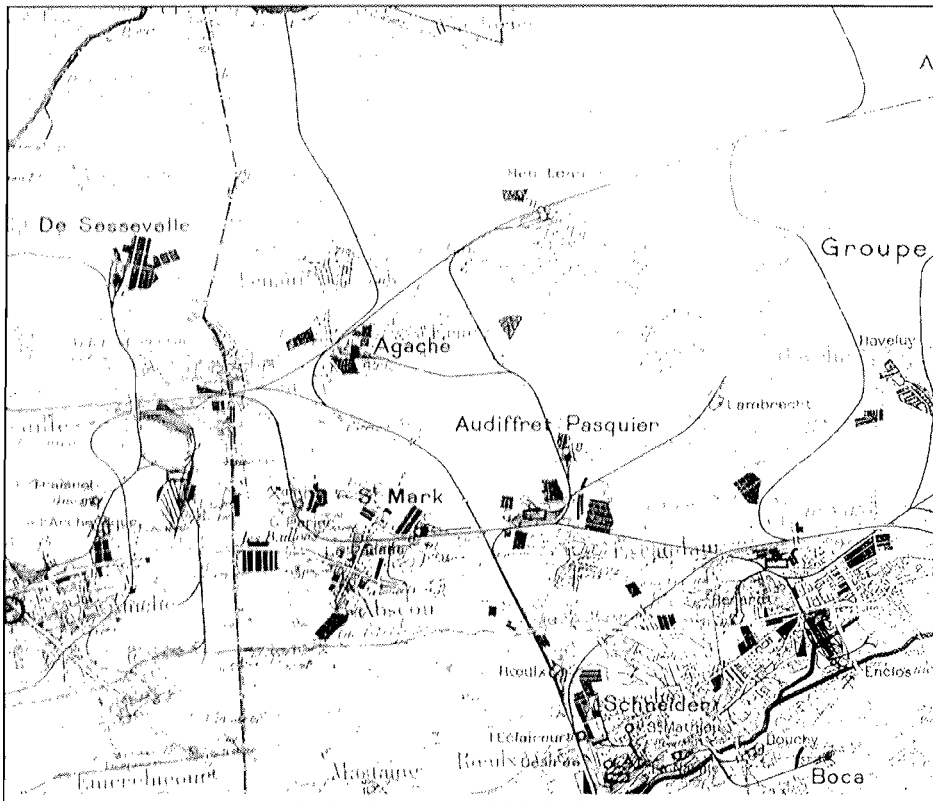
L'architecture traditionnelle rurale se compose de fermes, brasseries, chapelles... (Cf inventaire du patrimoine rural remarquable, CAUE 1993).

### **Territoire situé au sein de la conurbation du Bassin minier**

Avec la découverte du charbon, le territoire rural d'origine a été profondément bouleversé.

Ainsi, suivant le filon houiller, de nombreuses fosses s'égrènent de Condé-sur-l'Escaut à Auchel. Occupant à la fois les secteurs de plaine et de plateau, le bassin houiller offre un paysage des plus particuliers.

Associés aux fosses, les terrils ont introduit du relief dans ce "plat pays". L'industrie et les équipements liés à la mine (centrale d'Hornaing) ont occupé des surfaces énormes, de même que les infrastructures (cavaliers, voies ferrées, routes, lignes électriques).



Extrait de la carte topographique des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais de 1949

Ce développement d'activités a nécessité l'afflux d'un nombre très important de personnes induisant une urbanisation et une architecture originales basées sur la cité ouvrière et son implantation à proximité immédiate du lieu de travail (fosse, usine).

Ces communes autrefois rurales et isolées les unes des autres forment aujourd'hui l'agglomération de Somain.

### **Bassin de vie de Douai sous influence valenciennoise, bientôt lilloise?**

Autrefois "repliées" sur elles-mêmes, les communes profitent aujourd'hui des améliorations des techniques de transport pour développer leurs relations avec l'extérieur. Cela est d'autant plus vrai dans le Bassin Minier, qu'avec la crise de l'emploi, les habitants ont été amenés à étendre leur lien de prospection de travail dans des secteurs voisins (métropole lilloise en particulier).

Situé dans l'arrondissement de Douai, le pôle formé par les agglomérations de Somain et Aniche constitue une entité urbaine bien identifiée.

Cependant, les Communes de l'est de l'agglomération de Somain comme Fenain, Erre et Hornaing sont fortement influencées par la proximité de Valenciennes (commerces, lieu de travail).

Plus récemment, les élus remarquent l'arrivée de nouveaux habitants dont le lieu de travail se situe dans la métropole lilloise. Il est vraisemblable que ce fait soit à la fois la résultante d'un coût plus modéré du logement dans le Bassin minier que dans la campagne lilloise et d'un équipement public très satisfaisant dans ces communes (écoles, écoles de musique, piscine, salles de sport...). Par contre, il n'est pas certain que les efforts des élus en matière d'amélioration du cadre de vie des communes (retraitement des friches, aménagement de zones de loisirs, requalification des cités, des rues...) soient, pour l'instant, reconnus par les nouveaux arrivants.

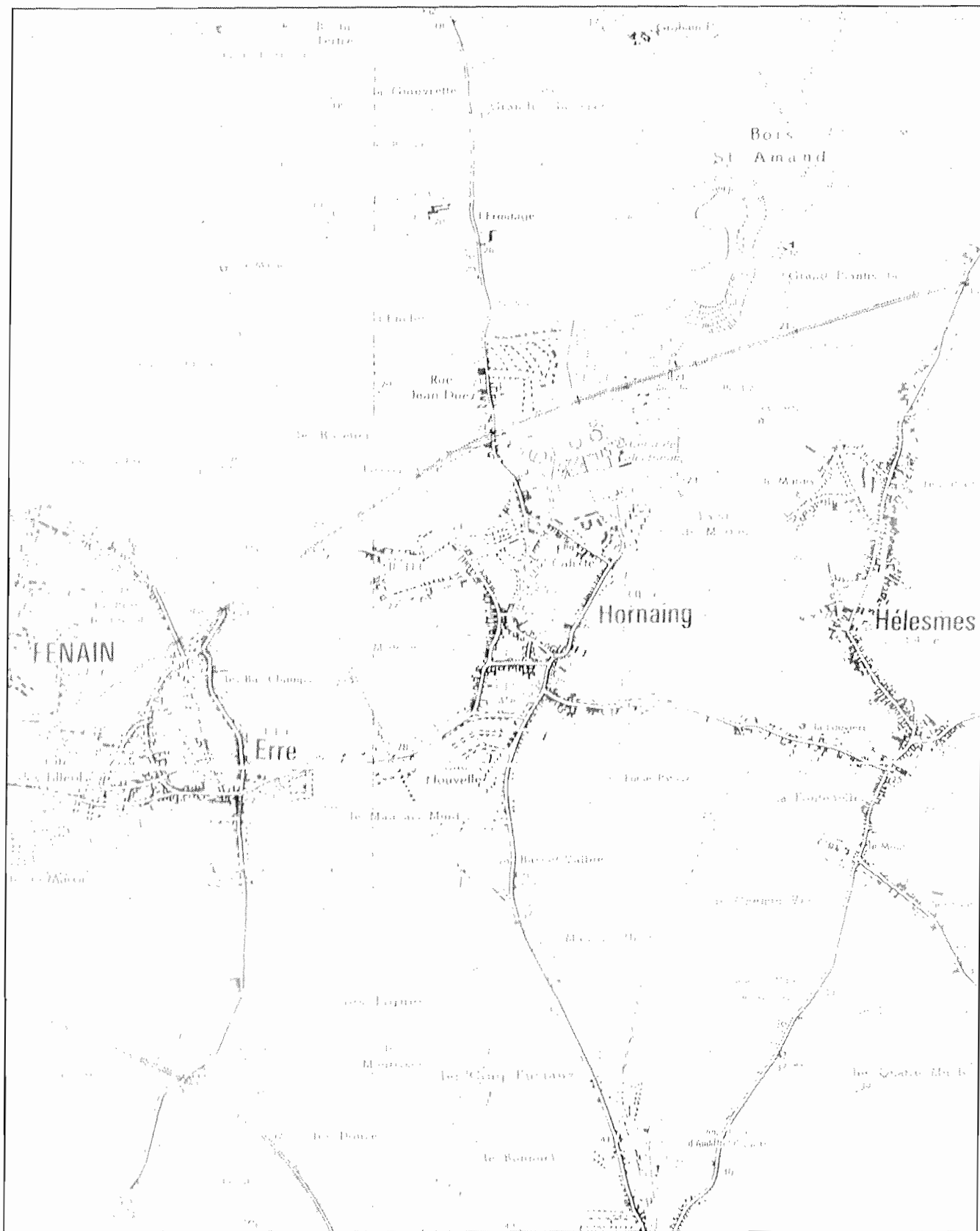
### **Enjeux**

La recomposition du cadre de vie est souvent citée comme un objectif primordial pour l'avenir du Bassin minier. Cette ambition s'applique également à l'agglomération de Somain et il semblerait qu'elle soit de plus en plus partagée par les élus.

Cette volonté doit être organisée et réfléchie d'où les tentatives de définition de stratégies à l'échelle de l'ensemble du Bassin minier (livre blanc du Conseil Régional...).

Les bases de la recomposition du territoire sont difficiles à cerner. Elles se situent très certainement dans la recherche d'une innovation au niveau à la fois des méthodes d'approche et des solutions à apporter. Puiser dans l'identité du territoire formée par les vestiges de l'épisode minier et des origines rurales tout en remettant en cause les habitudes passées semble être un préalable pertinent.

Annuaire partagé du territoire



Extrait de la carte 1/25000 ème de l'I.G.N.

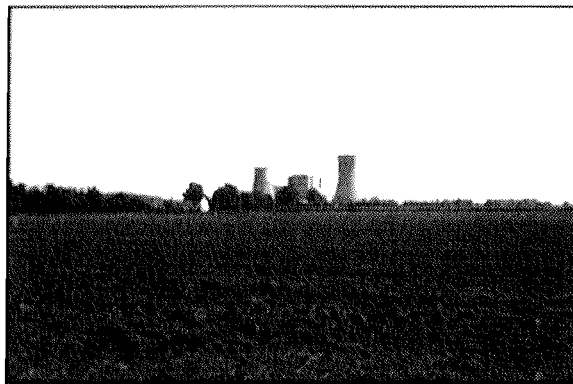


## La Commune

L'image d'Hornaing est intimement liée à celle de la centrale.

En effet, les cheminées de la centrale dominent la ville et constituent, au même titre que les terrils, des points de repère symboliques au sein du territoire. Mais la centrale est plus que cela puisqu'elle est aussi l'employeur de nombreux habitants et fournit à la Commune une part substantielle de ses ressources.

C'est pourquoi, la fermeture imminente de celle-ci (vers 2005), même si elle réglera peut-être certains problèmes de circulation de poids-lourds et entraînera la destruction de bâtiments un peu "pesants" pour les habitants, signifie pour la Commune une remise en question de son fonctionnement actuel et la recherche d'une nouvelle stratégie de développement. Et même si la transition devrait être douce du fait de la poursuite de certaines activités sur le site (exploitation du terril de suie jusque 2015-2020) et du temps nécessaire au démantèlement de l'usine, la Commune doit commencer aujourd'hui sa reconversion.



La stratégie adoptée par la municipalité est actuellement tournée vers le développement de l'image résidentielle de la Commune.

Elle s'appuie, pour cela :

- . sur un cadre ayant conservé des attaches avec le milieu rural (structure du village aéré avec de grandes enclaves "vertes" : jardins, pâtures, vergers, fermettes anciennes...),
- . un milieu naturel de qualité et reconnu par la présence d'un Parc Naturel Régional (Scarpe - Escaut) dont fait partie la Commune,
- . des équipements nombreux (tennis, piscine, écoles...),

Elle a engagée plusieurs actions répondant à cet objectif :

- . la rénovation des cités minières et industrielles (Résidence Heurteau, Résidence Arthur Rimbaud, Résidence Gérard Philippe),
- . l'aménagement de certains espaces publics dans le souci d'améliorer le cadre de vie (place de l'église, entrées de ville, terrain de jeu de la cité Heurteau, étang communal,...),
- . la requalification de friches urbaines (au Bois de la Loge avec l'E.P.F.),
- . la redynamisation du centre (cellules commerciales, lotissement, parking...),
- . les réflexions sur l'habitat (P.L.H. avec le S.I.R.S.A.) et l'occupation des sols (P.O.S. en cours).

A la manière de l'étude P.O.S. qui permet aujourd'hui de prendre position sur certains choix stratégiques en matière d'occupation des sols et en particulier, sur la problématique posée par l'arrêt imminent de l'activité de la centrale, l'étude cadre de vie apportera sa pierre en tentant de préciser encore un peu plus les destinées de ces espaces à requalifier.

Plus globalement, cette étude tentera d'accompagner les opérations engagées et pour certaines d'entre elles de les finaliser.

# Les actions à l'échelle intercommunale

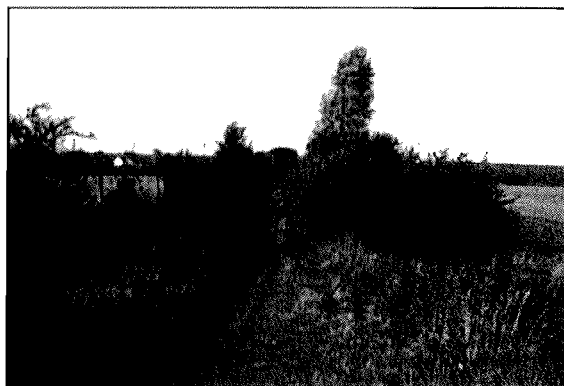
*Les logiques de territoire dépassent très souvent les limites purement administratives. Dans le cas où une problématique se retrouve sur un ensemble de commune, il est logique, avant d'intervenir éventuellement de façon ponctuelle sur chacune d'entre elles, de définir une orientation générale basée sur une approche globale.*

*C'est pourquoi, les Communes d'Erre, de Fenain et d'Hornaing ont décidé d'engager ensemble la réflexion sur certains thèmes et lieux.*

## La valorisation des chemins de promenade

De nombreuses raisons justifient la mise en place d'un réseau de chemins de promenade sur les trois communes :

- . la population urbaine importante recherche des lieux de promenade, de loisirs et des espaces verts (cf charte Parc Naturel),
- . Le territoire intercommunal est situé au centre de sites attractifs importants (Plaine de la Scarpe, Forêt de St-Amand, base de loisirs de Rieulay...),
- . de nombreux chemins sont présents, en particulier, au niveau de la plaine,
- . de nombreuses friches minières (terril, fosse, cavalier) sont en cours de réhabilitation, certaines étant à vocation d'accueil du public (cf études S.A.C.O.M.I., E.P.F., Conseil Général, P.N.R.),
- . les thèmes de balades possibles sont diversifiés du fait d'un territoire situé à cheval sur des unités paysagères distinctes (Bassin sur plaine, Bassin sur plateau),
- . plusieurs itinéraires balisés existent au nord et au sud du territoire,
- . certaines propriétés communales sont à vocation de loisirs.



PLAINE DE LA SCARPE  
Forêt de Marcellennes  
Marcellennes Scarpe

Base de  
loisir de  
Rieu-luy

Forêt de  
Raisnes  
St Amand  
Walleus

Centre minier  
d'Arenberg  
Walleus

Terrils de  
Haveluy

DENAÏN  
Terril Renard

Centre  
Historique  
Minier de  
Lewarde



SENSEE  
Aubigny au bosc

- itinéraire potentielle (anciens cavaliers et voies ferrées)
- - - itinéraire potentielle (chemins privés et publics peu praticables par les automobiles)
- ▨ lieu attractifs potentiels ou existants (forêts, espaces verts)
- obstacles à l'itinéraire (voies ferrées, RN455, Traitoinel)
- ↔ franchissement possible de l'obstacle

Itinéraires potentiels

Afin que les Communes puissent définir une démarche opérationnelle de réalisation de boucles de promenade, le bureau d'étude devra engager un travail important sur ce thème.

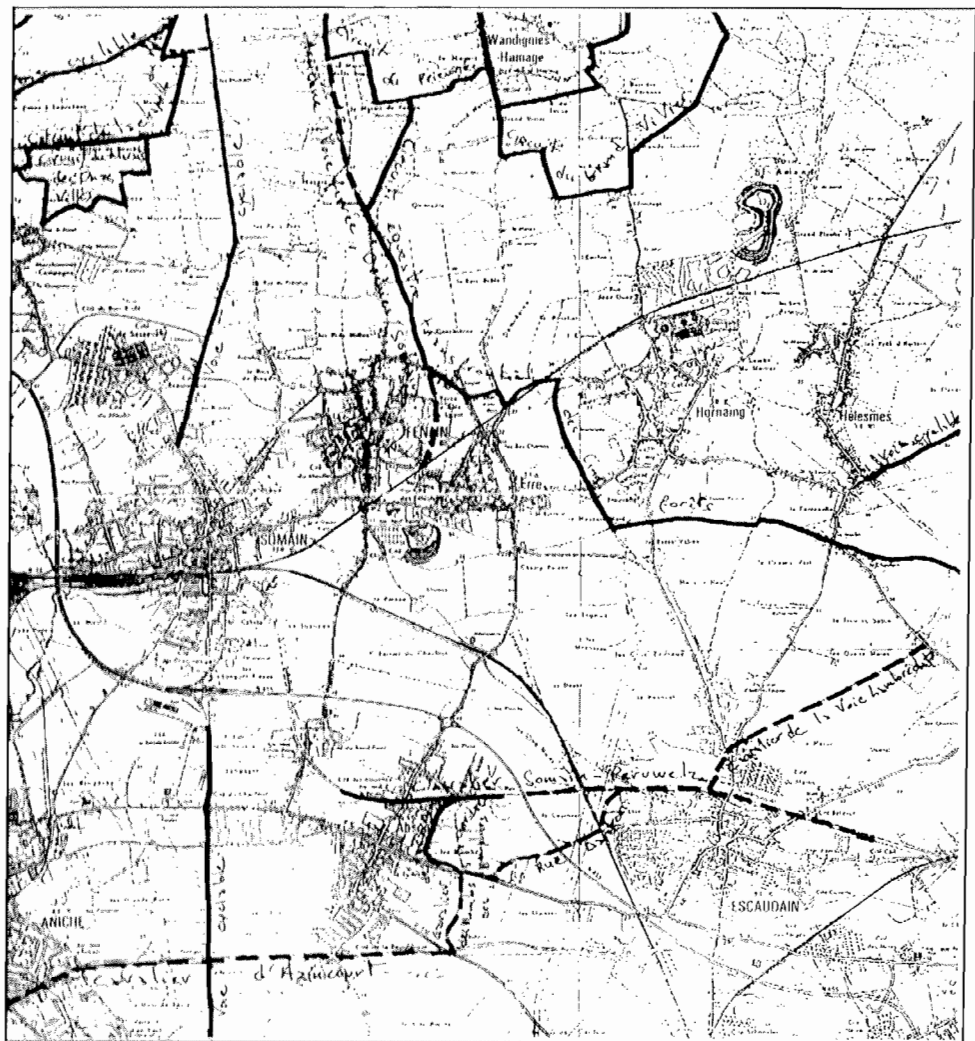
Dans un premier temps, il devra sélectionner plusieurs itinéraires sur la base des critères suivants :

- . temps de la balade (longue ou courte),
- . mode de déplacement (à pied, à vélo, à cheval),
- . thèmes et objectifs recherchés (la mine, la plaine humide...),
- . lieux et paysages attractifs,
- . statuts juridiques des chemins.

Il définira ensuite des principes d'aménagement de ces itinéraires (signalétique, diffusion de l'information, revêtement...) et des règles d'entretien sous la forme d'un cahier de recommandations. Il devra être attentif au fait que certains chemins présentent un intérêt écologique qu'il serait bon de préserver ou de développer.

Après proposition d'une hiérarchisation par le bureau d'études et sélection par les élus, il travaillera plus spécifiquement sur un itinéraire jusqu'au niveau de l'étude d'avant-projet (Cf. loi M.O.P.).

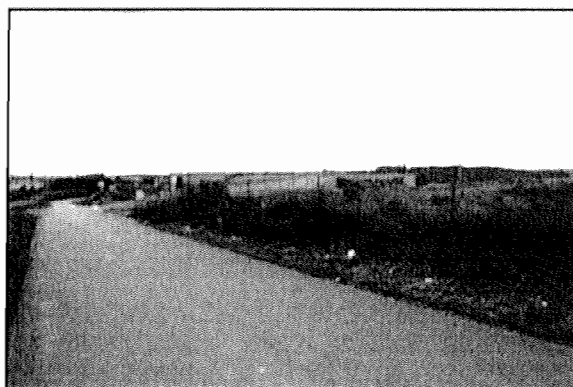
Tout au long de ce travail, le maître d'oeuvre devra s'entourer des conseils des principaux utilisateurs de ces chemins tels que les associations de randonneurs et les écoles.



Itinéraires existants (—) ou en projet (- -)

## L'aménagement des abords de la déchetterie

Equipement fonctionnel mais avant tout espace public, une déchetterie se doit d'être un lieu présentant une certaine qualité : qualité des clôtures, des espaces verts, de l'abri du gardien, de l'environnement immédiat... Or, située sur une ancienne carrière de craie réutilisée un temps en décharge, la déchetterie de Fenain, Erre et Hornaing n'est pas des plus accueillantes. C'est pourquoi, les élus ont décidé d'engager une réflexion sur les potentialités des lieux en vue d'y améliorer le cadre.



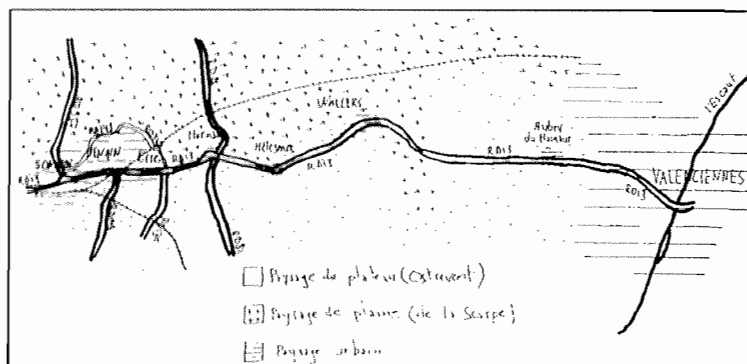
Il s'agit donc pour le maître d'oeuvre de répondre à cette volonté de la façon suivante :

- . en réalisant un diagnostic des lieux,
- . en faisant ressortir les points forts et faibles en terme de paysage mais aussi en terme d'utilisation des lieux. Par exemple, est-ce que le chemin du cimetière de Fenain peut devenir un lieu de promenade et dans ce cas quels rôles pourraient jouer les espaces autour de la déchetterie ?,
- . en proposant plusieurs alternatives d'aménagement (sous la forme de schémas d'intentions). Il faudra, en particulier, être cohérent avec le travail réalisé au niveau de la départementale 130,
- . après vérification des disponibilités foncières et validation par les élus d'une alternative, en réalisant une étude d'esquisse.

## La réflexion commune sur les axes structurants et stratégiques

### La route départementale 13

Les trois communes sont parcourues par un axe routier structurant, la route départementale 13, qui est à la fois représentative de la limite entre la plaine et le plateau et composante du réseau des voies radioconcentriques de Valenciennes.



Cette dernière traverse différents contextes paysagers.

Ainsi, d'Aubry du Hainaut à l'entrée d'Erre, le paysage se compose d'une succession d'éléments du paysage agricole et naturel (cultures, horizons boisés, peupleraies, prairies humides, etc...) alternés par des traversées de villages ou bourgs plus ou moins importants (Wallers, Hornaing...).

A partir d'Erre, le paysage se referme. Le contexte, devenu urbain, est celui de l'agglomération de Somain.

Aux vues de l'évolution de l'urbanisation sur Hornaing (révision en cours), il est probable que cette limite entre paysage urbain et rural se déplace à l'avenir plus en amont au niveau de l'entrée d'Hornaing.

A l'échelle des trois communes, on peut distinguer deux situations urbaines différentes :

- . ainsi, pour Erre et Hornaing (dans le sens Valenciennes-Somain), la route traverse l'espace central de la commune,
- . par contre, pour Fenain et Hornaing (dans le sens Somain-Valenciennes), la route emprunte la périphérie du centre-ville.

C'est pourquoi, les relations entre la route et la ville traduites par les aménagements sur route et sur les abords ne peuvent être homogènes tout au long du parcours.



Il est donc demandé au bureau d'étude de recenser les différentes séquences de la R.D. 13, d'en estimer leurs caractéristiques et enjeux. Ce travail se fera à deux échelles, celle du grand paysage (fuseau de Wallers à Somain) et celle de l'agglomération de Somain (en comprenant Hornaing).

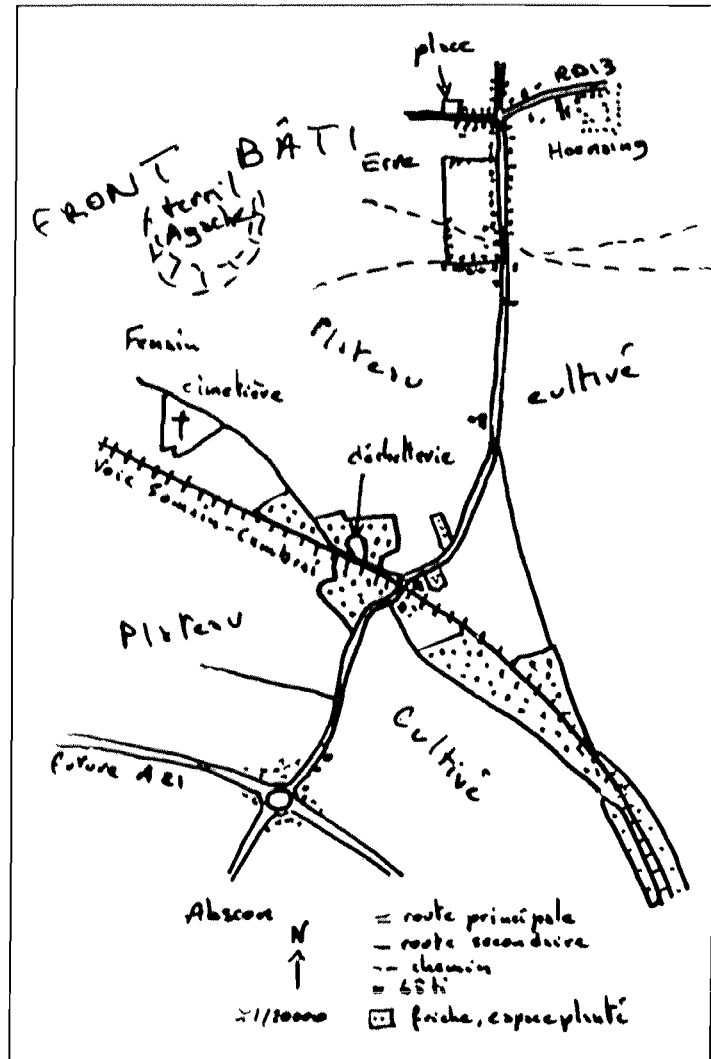
Après la phase diagnostic, il est attendu des propositions d'aménagement sous la forme de principes et de schémas d'intentions.

Ce cadre général servira de base à l'élaboration de projets plus précis (étude d'esquisse) réalisés dans les volets communaux (Erre en particulier).

### **La route départementale 130**

Elle constitue la principale route d'accès à la future autoroute A21. Il s'agit donc d'une des entrées principales des trois communes. Elle présente également la particularité de former dans sa partie aval (en venant de la voie rapide) la limite communale entre Erre et Hornaing.

L'enjeu de ce secteur est double, d'une part, assurer la sécurité des habitants à l'entrée des deux communes et d'autre part, montrer une image valorisante du territoire intercommunal.



Le paysage actuel de la route se caractérise avant tout par l'omniprésence des vues ouvertes sur le plateau cultivé. Un événement crée une rupture dans le tracé relativement rectiligne de la départementale. Il s'agit de la voie ferrée Somain-Cambrai. En plus du pont et du décrochement fait par la route, ce secteur se caractérise par des délaissés importants résultant de la présence d'une ancienne carrière de craie et de friches. Malgré la réaffectation récente d'une partie du site en déchetterie, l'impression générale est plutôt négative car liée à l'abandon. C'est pourquoi, la maîtrise totale ou partielle de ces lieux est nécessaire pour garantir une qualité minimale des espaces. Des solutions devront également être apportées pour limiter l'impact négatif des réseaux aériens situés le long du tracé.

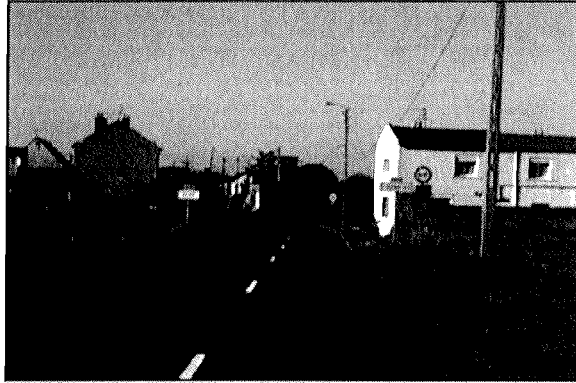
En ce qui concerne le passage au niveau du pont, le Conseil Général envisage de le rectifier dans un souci d'amélioration de la sécurité (plan routier 1999-2003 ?).

L'entrée progressive au sein de l'agglomération est relativement classique. Avant de parvenir au croisement avec la départementale 13, la route emprunte une séquence de transition caractérisée par un bâti hétérogène (pavillons, fermes...) de densité moyenne. Secteur sensible au niveau de la sécurité des piétons, il importera de compléter les aménagements de sécurité installés (îlots centraux) par des réalisations qui inciteront de façon innée les automobilistes à ralentir (rétrécissement du champs visuel



par des plantations...).

L'accroche avec la départementale 13 est particulièrement importante et peut-être délicate à traiter car il s'agit de concilier à la fois les enjeux urbains (liaisons entre Erre et Hornaing) et routiers (distribution et fluidité du trafic).



Les aménagements paysagers seront définis suivant une logique de séquences dans le souci d'une bonne prise en compte des caractères identitaires des paysages existants. Ainsi, après réalisation du diagnostic de l'itinéraire (définition des séquences, leurs caractéristiques et enjeux), le maître d'oeuvre proposera aux élus des principes d'aménagements sous la forme de schémas d'intentions.

# Les actions à l'échelle communale

*Elles correspondent aux démarches initiées par la municipalité. Elles sont donc spécifiques à la commune. Bien que les réponses attendues soient uniques et adaptées au contexte communal, il n'en demeure pas moins qu'elles devront être au préalable confrontées à l'analyse et aux enjeux intercommunaux.*

## La redynamisation du centre

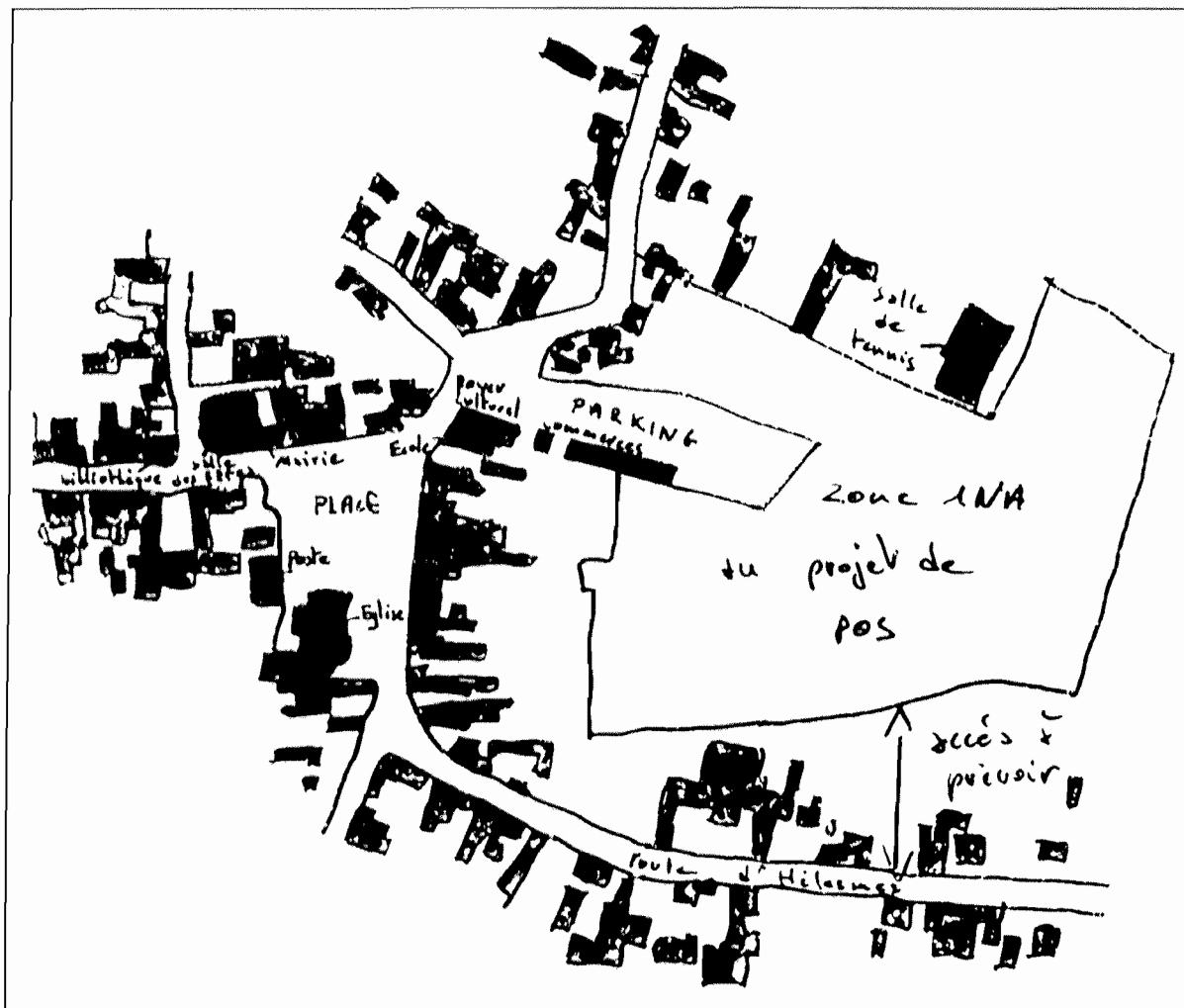
Le centre de la commune se situe au niveau de la place principale. Celle-ci est, en effet, entourée des lieux représentatifs d'un centre :

- . la mairie,
- . la salle des fêtes,
- . la médiathèque,
- . l'église,
- . la Poste,
- . quelques commerces (café...).



A proximité, se trouvent d'autres équipements (foyer culturel, salle de danse, école), points de départ d'une récente extension du centre comprenant des cellules commerciales et un parking. A terme, ce déploiement, finissant actuellement en impasse, devrait se prolonger par un lotissement (O.P.A.C.). Il se "raccrochera" à la route d'Hélesmes et aura un accès à la salle de tennis.





La difficulté principale de ces projets réside en la conception d'un nouveau centre parfaitement cohérent et unifié réalisé à partir d'éléments aujourd'hui différents. C'est pourquoi, la tâche du maître d'oeuvre sera de définir la composition du "liant" qui permettra, que ce soit en terme d'image ou en terme de fonctionnement, de regrouper l'ensemble de ces composantes.

Certains aménagements actuels devront être remis en question tels que le parking qui semble tout à fait démesuré eu égard au besoin de stationnement actuel voire futur.

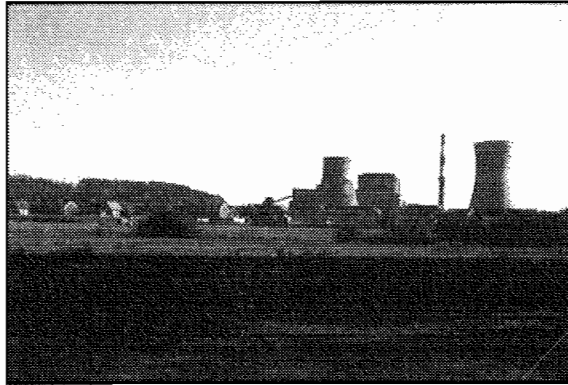
Le niveau d'étude pressenti est celui de l'étude d'esquisse (avec estimatif financier) pour l'ensemble des espaces publics hors lotissement. Ce travail sera précédé d'une phase d'analyse et de définition de principes d'aménagement sous le forme de schémas d'intentions et d'images de références (mobilier, structures végétales...) pour l'ensemble des espaces, lotissement inclus.

## La préparation à l'arrêt de l'activité de la centrale

L'arrêt de l'activité de la centrale aura des répercussions importantes pour la Commune.

L'une d'entre elles sera l'existence, après démantèlement de la centrale et réhabilitation du site, d'une surface importante de terrains en contiguïté avec la ville. Cette opportunité pourrait en particulier régler certains problèmes que connaît actuellement la commune.

En effet, l'usine associée à la voie ferrée crée une barrière physique mais aussi psychologique entre la résidence Heurteau et le reste de la ville. Ainsi, faciliter les liens physiques entre ces entités bâties par "l'absorption" du site industriel par la ville devrait en partie casser l'isolement de la résidence Heurteau.



Ne pouvant pas gommer la voie ferrée (ou peut-être simplement la voie de desserte de la centrale), il s'agit aussi d'améliorer l'unique liaison représentée par la rue Jean Duez.

Mais, le simple aménagement d'une voie ne suffit pas et c'est pourquoi, la Commune a pris à travers le P.O.S. plusieurs décisions :

- . elle incite à la construction sur certaines parcelles de cette même rue,
- . pour des raisons évidentes de nuisances, les secteurs en contact avec la voie ferrée resteront en zone naturelle mais aménagée afin d'accueillir des activités de détente et de loisirs en lien avec le contrat de ville réalisé pour la résidence Heurteau (problèmes sociaux),
- . une partie du site de la centrale gardera une vocation d'activités économiques à destination des petites entreprises. Aucune décision n'est prise pour le reste du site.

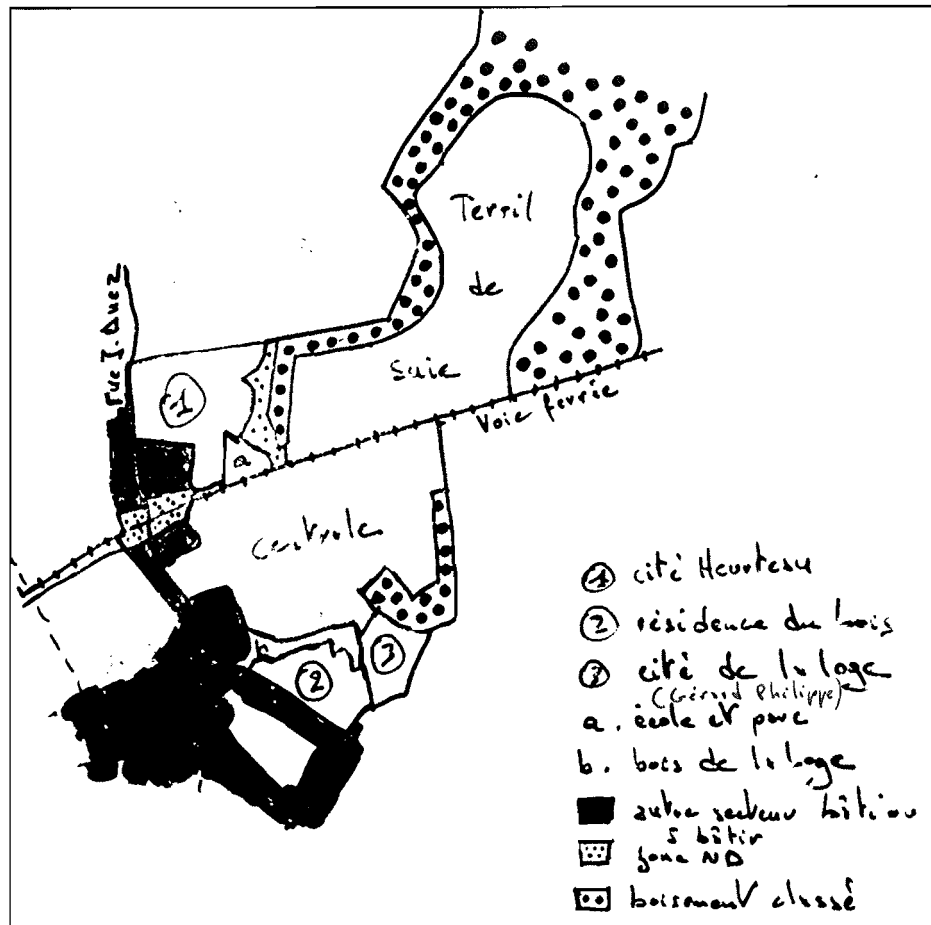
Les réserves de terrains étant faites, l'aménagement de ces derniers et les équipements à créer se révèlent être d'une très grande importance.

Il s'agit, en effet, de ne pas recréer les mêmes impairs qu'à l'époque de la construction de la centrale et des résidences attenantes et notamment, d'engendrer des cloisonnements par isolement de ces différentes structures.

Ainsi, par exemple, il sera important que chaque habitant et pas simplement celui de la résidence Heurteau puisse être concerné par les aménagements et en particulier par les équipements qui seront réalisés.

De la même façon, si la future zone artisanale se composera de plusieurs entités privés, il faudra néanmoins prévoir des espaces qui resteront à vocation publique et ceci, dans l'objectif d'ouvrir au maximum ce lieu vers l'extérieur (à la différence de la centrale actuellement). Cette mesure concernera en particulier les autres résidences en contact avec la centrale (Gérard Philippe, du bois).

Par l'ouverture facilitée qu'elle permet, la réhabilitation du bois de la Loge par l'E.P.F. répond déjà à cette ambition.



Enfin, même si le site sera encore occupé pendant plusieurs années pour l'exploitation du terril de cendres (2015-2020), il faudra garder à l'esprit l'enjeu que représente ce site pour le développement des activités de détente du fait de son lien direct avec les espaces boisés de la plaine.

Le rôle du maître d'oeuvre sera double :

- . répondre sous la forme d'étude d'esquisse à la volonté communale d'aménagement des abords de la résidence Heurteau et des espaces ND situés le long de la voie ferrée,
- . préciser avec les élus la direction à privilégier pour la requalification du site de la centrale et l'aménagement de la rue Jean Duez (schéma d'intentions).

## L'amélioration de l'accueil et la valorisation paysagère du site municipal de l'étang

Equipement créé il y a une dizaine d'années, le site de l'étang accueille dans un cadre agréable les amateurs de la pêche.

Ce site à valeur historique (appelé "château de la Baronne") et paysagère présente sans conteste un attrait qu'il faut savoir préserver. De même, il est le support d'une activité économique qu'est l'agriculture. C'est pourquoi, les élus ont décidé d'adopter une démarche prudente et progressive et qu'ils ne prévoient pas dans l'immédiat d'étendre la zone de loisirs.

Ainsi, dans un premier temps, il sera important de définir les principaux enjeux du site afin de définir le programme des réalisations à court, à moyen et à long terme.

Cette ambition doit pouvoir se traduire par la réalisation d'un schéma d'intentions sur l'ensemble du site. Il prendra en compte les trois échelles d'enjeux : stationnelle, communale et intercommunale.

Ensuite, il sera demandé au maître d'oeuvre la réalisation d'une étude d'esquisse pour les projets prévus à court terme. Il s'agit avant tout aujourd'hui d'améliorer le cadre des équipements existants (berges de l'étang, plantations, cheminements, stationnement, accès...).



## L'aménagement des espaces d'accompagnement

Améliorer l'image de la commune, la rendre plus agréable à vivre demandent un travail portant à la fois sur la fonction même des espaces et sur leur apparence ou esthétique. La difficulté de cette ambition consiste à concevoir le bon aménagement pour le bon lieu.

Ainsi, chercher dans des communes références (en général, des communes urbaines de la région Parisienne ou plus près de chez nous, Douai) des exemples finis et de les replacer de facto sur les espaces publics d'Hornaing n'est pas la méthode à promouvoir.

C'est pourquoi, avant de définir les partis d'aménagement qui leur seront spécialement adaptés, il est important de connaître les particularités urbanistiques, architecturales, paysagères et sociales de la commune.



Ce travail sera réalisé par les maître d'oeuvre lors de l'analyse de la commune. Pour arriver à une cohérence au niveau des éléments symboliques et esthétiques (mobilier, matériaux, végétaux...), il est demandé au bureau d'étude de définir les styles, couleurs, morphologies végétales... adaptés aux différents contextes communaux (les ci-

tés minières, l'urbanisation linéaire, le centre ancien, les extensions récentes,... ). Ces prescriptions devront se retrouver au niveau de la conception des différents projets et notamment ceux concernant les espaces que l'on peut qualifier d'accompagnement (en lien avec le bâti).



Les intentions d'aménagement portent sur :

- . les trottoirs situés en entrée de ville sur la route d'Escaudain (R.D. 81),
- . un élargissement du trottoir de la rue Richard à l'angle de la rue Wilson,
- . le carrefour situé en face de l'école Langevin.

Le niveau d'étude pressenti est celui de l'étude d'esquisse.

# L'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

*L'objectif de l'étude cadre de vie est d'aider la Commune à réaliser des opérations d'amélioration de son cadre de vie en cohérence avec une stratégie globale à l'échelle communale et intercommunale. Elle s'appuie pour cette raison sur une démarche particulière, gage de réussite de la procédure.*

## L'approche globale

L'approche globale permet de circonscrire l'identité de la commune en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire.

Elle s'appuie, en particulier, sur l'analyse de différents aspects fonctionnels, sensibles et spatiaux qu'ils soient à l'échelle communale ou intercommunale.

Ainsi, les maîtres d'œuvre doivent pouvoir prendre en compte, avant toute proposition, des différentes données concernant la vie dans la cité telles que les activités économiques (entreprises, commerces, exploitations agricoles...), culturelles et sportives (équipements, fêtes...), l'état du foncier, les circulations (routières, piétonnes, cyclistes)...

Le bureau d'étude doit plus précisément porter son attention sur les éléments sensibles et spatiaux du territoire. Ce travail aura notamment comme ambition de connaître les éléments d'identité et leurs caractéristiques qui serviront de base et de support à tout aménagement. Il sera réalisé à partir d'un travail de terrain qui recensera les caractéristiques et atouts architecturaux, urbains et paysagers des lieux. Ces informations pourront être complétées par des éléments bibliographiques tels que ceux ayant trait à l'histoire locale.

Le résultat attendu du travail de synthèse de l'ensemble de ces données sera un schéma d'intentions exprimant les volontés communes des concepteurs et de(s) (la) municipalité(s) sur les thèmes définis précédemment (intercommunaux et communaux).



## L'approche sectorielle

L'approche sectorielle expose les principes et les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal ou intercommunal particulièrement représentatifs et importants.

Elle a aussi pour objet :

- . de concrétiser les objectifs définis au niveau de l'approche globale par la conception d'opérations d'aménagement,
- . d'estimer les besoins communaux ou intercommunaux pour parvenir à ces projets (financements, partenaires, modes de gestion ultérieure),
- . de caler un programme pluriannuel des opérations (phasage dans le temps, coordination).

Afin que les élus puissent choisir un projet en toute connaissance, le travail de conception devra s'enchaîner de la façon suivante :

- 1) diagnostic
- 2) réalisation d'un pré-programme et de tests de faisabilité (schéma d'intentions, croquis, scénarios, estimation d'une fourchette du coût...)
- 3) validation par les élus d'un programme définitif
- 4) réalisation d'une esquisse chiffrée
- 5) validation par les élus

Dans certains cas, la prestation pourra s'interrompre à la fin du niveau 3. En effet, lorsque les aménagements sont prévus à long terme ou lorsqu'ils nécessitent des partenariats ou des réflexions plus poussées, il est totalement illusoire et inutile d'atteindre la précision de l'esquisse chiffrée.

## La coordination des actions et le partenariat à engager

La recherche de coordination et de partenariat doit être une préoccupation constante des élus et du maître d'oeuvre. En effet, elle garantit la cohérence et l'efficacité de la procédure cadre de vie. Elle permet également d'enrichir le cadre de la réflexion par l'apport d'interventions extérieures.

Aussi, le maître d'oeuvre devra, d'une part, consulter et s'appropriier les travaux antérieurs et en cours (Cf bibliographie) et d'autre part, engager et animer un cadre de réflexion composé de plusieurs partenaires.

Les principaux acteurs pressentis pour ce réseau de consultation sont :

- . le Conseil Général (développement rural, voirie, environnement),
- . le S.I.R.S.A. (projet d'agglomération, assainissement, P.L.H., équipements intercommunaux),
- . la D.D.E. subdivision d'Orchies (route) et le groupe urbanisme et habitat du Douaisis (P.O.S.),
- . la S.I.A.,
- . la S.O.G.I.N.O.R.P.A.,
- . le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (environnement, tourisme).

En fonction des sujets traités et de leur niveau d'étude, d'autres partenaires pourront être conviés à participer aux réunions de coordination (E.P.F., France Telecom, E.D.F., responsable du contrat de ville de la cité Heurteau, bureau d'étude P.O.S. (Orgeco),....).

## La sensibilisation et la participation des habitants

Le travail des maîtres d'oeuvre en comité restreint devra être enrichi par la consultation et l'engagement des habitants au sein de la procédure.

Pour ce faire, ils devront, dans un premier temps, analyser le contexte communal ou intercommunal présent et notamment :

- . les particularités du territoire (déjà appréhendées dans le cadre des projets),
- . le profil de la population pouvant être concernée,
- . les outils et les structures pédagogiques en place,
- . le mode d'expression local.

Cette analyse devra aboutir sur des objectifs de sensibilisation et d'échanges et en particulier, sur une écriture du scénario de l'action adaptée à ce contexte.

Il est à préciser que les démarches devront être différentes selon les objectifs validés par les élus.

1) Ainsi, la démarche peut se situer à l'échelle du projet. Dans ce cas, le travail engagé entre les élus, les maîtres d'oeuvre et les usagers correspond à un échange dont l'objectif est d'arriver à un projet satisfaisant à l'ensemble des parties. Cette démarche participative diffère d'une démarche de communication.

2) Plus généralement, la sensibilisation peut concerner l'ensemble des thèmes du cadre de vie. Elle est donc indépendante d'un projet particulier et "ouvre plutôt les yeux" des habitants sur les qualités de leur environnement. Dans cette démarche, il est attendu une évolution positive des pratiques quotidiennes des personnes concernées.

Les outils à utiliser seront pour la plupart à définir. Le premier support de sensibilisation sera un document d'étude riche en schémas explicatifs et illustré par des images de référence. Ce travail sera le résultat des nombreuses discussions qu'entreprendront les maîtres d'oeuvre avec les élus et les partenaires au cours de réunions régulières.

Au début du travail du bureau d'étude, il devra être décidé d'engager ou non :

- . des réunions publiques ou des animations destinées aux scolaires,
- . la conception d'une exposition,
- . la réalisation de petites brochures destinées au public.

## L'élaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement

Elle constitue la dernière étape de la démarche. Le programme définira la hiérarchisation et le phasage de réalisation des opérations d'aménagement. Il est, pour cela, un des documents cadre garantissant la cohérence de l'ensemble des projets. Il doit répondre aux différents impératifs :

- . financiers (budgets communaux, subventions),
- . d'exemplarité,
- . d'opportunités en relation avec les actions des partenaires (E.D.F., D.D.E....).

## Approche intercommunale

**La Chaîne des Terrils, S.A.C.O.M.I.** - 1995 - Schéma de requalification des anciens cavaliers du Bassin minier. Etude de repérage. Secteur 4, ancien groupe d'exploitation de Douai. Anciennes compagnies de l'Escarpelle, Flines, Aniche et Azincourt - 97 p

**Cabinet Montauffier, E.P.F., Région Nord/Pas-De-Calais, Préfecture de Région** - 1996 - Requalification des cavaliers. Secteur du Denaisis, du Douaisis et du Bruaysis. Synthèse de l'étude préopérationnelle de faisabilité - 23p

**Cabinet Montauffier, E.P.F.** - 1996 - Requalification des cavaliers du Douaisis. Etude préopérationnelle de faisabilité, cavalier de la Grande Boucle - 36p

**idem**, ...cavalier de la voie Lambrecht

**idem**, ...cavalier sur Fenain, Erre et Hornaing

**Agence A. Depret, D.R.E., S.A.C.O.M.I., Région Nord/Pas-De-Calais** - 1995 - Etude de réaffectation du cavalier ex. H.B.N.P.C. Somain-Peruwelz, section Somain-Anzin et des branches secondaires : ancienne fosse Agache, Centrale d'Hornaing, ancienne fosse Lambrecht, ancienne fosse d'Arenberg "Schéma d'aménagement directeur" tome 1, 73p et tome 2, 23p

**JNC (Capart), De Backer, P., Territoires, Sites & Cités, S.A.C.O.M.I.** - 1996 - Réalisation d'un schéma d'aménagement des terrils du Bassin minier du Nord/Pas-De-Calais. Diagnostic, 68p + annexes

**idem** - 1996 - ... Elaboration de scénarios, 65p + annexes

**idem** - 1996 - ... Schéma d'aménagement des terrils du Bassin minier Nord/Pas-De-Calais, 46p

**Conférence Permanente du Bassin Minier** - 1998 - Livre blanc. Une ambition partagée pour l'après-charbon, 173p

**Parc Naturel Régional Scarpe-Escout** - 1997 - Charte, 171p

**P.N.R. Scarpe-Escout, C.D.T. du Nord** - ? - 15 itinéraires pédestres + 6 itinéraires VTT

**O.R.G.E.C.O., S.I.R.S.A.** - 1997 - Programme Local de l'Habitat du S.I.R.S.A.

## **Approche communale**

**ORGECO** - 1998 - Etude P.O.S., rapport de présentation, règlement, zonage. Documents provisoires

**A.M.B.E.** - 1989 - Etude d'impact préalable au remembrement. 1ère partie : état initial - 43 p + carte

**A.M.B.E.** - 1997 - Etude d'impact préalable au remembrement. 2ème partie : impacts, mesures de réductions d'impact et compensatoires - 14 p + carte